

RAPPORT D'ACTIVITÉS



2023

Une dynamique
au service **DU**
TERRITOIRE et
de **SES ACTEURS**

Rapport d'activité 2023



PREAMBULE

Sur un territoire de projets existant depuis 2005 le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue créé le 26 décembre 2017 rassemble 5 communautés de communes membres du syndicat mixte (Pays de Sommières, Petite Camargue, Rhône Vistre Vidourle, Terre de Camargue et Pays de Lunel) Ce territoire représente un ensemble de 50 communes et 150 611 habitants. Il constitue un groupement volontaire qui permet la reconnaissance de son périmètre en territoire organisé sur lequel les acteurs locaux

définissent un projet de développement global et prospectif, le Projet de territoire.

Le rôle principal du PETR est de soutenir, de favoriser et de coordonner les projets du territoire afin de garantir un développement harmonieux et répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population. Par ailleurs, reconnu dans le cadre de la contractualisation, il a la capacité de rassembler les acteurs (Départements, Région, Etat, Europe) pour optimiser les financements sur le territoire.

Les missions principales du PETR :

- **Le Patrimoine**
- **La Contractualisation** (Etat = CRTE (partie gardoise), Région = Contrat Territorial Occitanie/Bourg centre, Départements)
- **La Gestion des fonds européens** (3 programmes : **LEADER, FEAMP, FEDER**)
- **Le Plan Alimentaire Territorial**
- **Le Club des entrepreneurs** en partenariat avec les CCI 30/34

D'autres activités sont présentes comme le **guichet Rénov'Occitanie** délégué par le CAUE 30 pour les EPCI gardoises et le tourisme autour du label « Vignobles et découverte » et la démarche Site remarquable du Goût « Taureau de Camargue ».

Mais aussi et surtout, le PETR est un outil d'animation territoriale, favorisant les échanges d'expériences des collectivités et des acteurs économiques (Conseil de développement, Réseau tourisme responsable, Citoyens autour de l'alimentation, Comité de programmation et de sélection des projets...).

Sommaire

Activités générales concernant le Syndicat Mixte.....Page 4

A) Fonctionnement institutionnel et gestion du Syndicat

B) Activités principales en 2023

Le Conseil de développement.....Page 7

Le Club des entrepreneurs.....Page 8

Le Guichet Rénov'Occitanie.....Page 9

La contractualisation.....Page 10

A) Le contrat de relance et de transition écologique

B) Contrat territorial régional et promotion de la politique bourg-centre

Les fonds européens structurels d'investissement (FESI).....Page 14

A) Le programme européen LEADER 2014-2022

1) Animation pour l'émergence des projets

2) Evaluation LEADER

3) Evénements organisés, communication, coopération

B) L'ATI – Approche territoriales intégrées – volet territorial – FEDER

C) Le programme DLAL FEAMP Pêche et Aquaculture

1) Animation et sélection des projets

2) Résultats

3) Candidature FEAMPA 2021-27

La mission patrimoine.....Page 22

A) Inventaire du patrimoine, communication

B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine

1) Instruction, animation Pays d'Art et d'Histoire

2) Mécénat 2022

La mission tourisme.....Page 24

Le Projet Territorial Alimentaire (PAT).....Page 26

ACTIVITE GENERALES CONCERNANT LE SYNDICAT MIXTE

A) Fonctionnement institutionnel et gestion du Syndicat

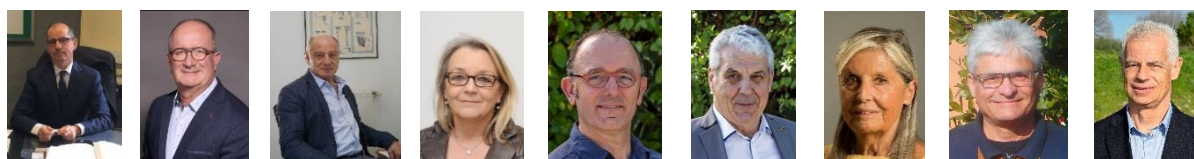


Le PETR est administré par un **Comité Syndical** qui s'appuie sur un **Bureau Syndical**. Le Comité syndical est constitué de représentants avec voix délibérative des 5 communautés de communes du territoire (**58 titulaires et 58 suppléants**).

M. Pierre Martinez a été élu à la présidence.

Les Vice-présidences et les délégations se répartissent de la façon suivante :

- **1er Vice-président : Philippe GRAS**, chargé du Développement économique, promotion du territoire, maintien et développement de l'activité agricole et en charge du Conseil de développement
- **2ème Vice-président : Jean DENAT**, chargé de la Transition énergétique, du cadre de vie et de la biodiversité
- **3ème Vice-président : Thierry FELINE**, chargé du Projet de territoire
- **4ème Vice-présidente : Véronique MARTIN**, chargée de la Culture, du patrimoine et du mécénat
- **5ème Vice-Président : Loïc FATACCIOLI**, chargé de la Mobilité, interconnexions et coopération entre territoires
- **6ème Vice-Présidence : Jacques GRAVEGEAL**, chargé du Projet alimentaire territorial et du soutien à la ruralité
- **7ème Vice-présidente : Josiane ROSIER-DUFOND**, chargée de la promotion et du développement touristique
- **8ème Vice-président : André BRUNDU**, chargé des Savoir-faire et des traditions
- **9ème Vice-président : Thierry AGNEL**, chargé des Finances et de la commande publique



Les vice-présidentes et présidents du 1^{er} au 9^{ème} de gauche à droite

Comités syndicaux/bureaux

En 2023, l'activité institutionnelle s'est maintenue comme habituellement.

Cinq Bureaux Syndicaux (les 01/02, 21/03, 20/06, 03/10 et 28/11) et cinq Comités Syndicaux ont été organisés (les 15/02, 12/04, 12/07, 18/10 et 13/12).

Ces réunions permettent d'informer l'exécutif du PETR de l'avancée de tous les dossiers portés et de prendre toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de la structure et au développement du territoire. Ce sont 43 délibérations qui ont été approuvées en 2023 pour la bonne marche du syndicat et des actions qu'il porte.

Budget 2023

Il a été voté le 12 avril 2023 à l'unanimité : **Section de fonctionnement 2023 : 773 987.37 €**

Section d'investissement 2023 : 130 211.22 €

La cotisation des communautés de communes est fixée à 1,90€ par habitant.

Mise en œuvre des partenariats de projets

En 2023, le PETR Vidourle Camargue a mis en œuvre les conventions suivantes :

- Convention pour la connaissance du patrimoine (Région Occitanie)
- Convention pour l'animation du club des entrepreneurs (CCI30 et CCI 34)
- Convention dans le cadre du label « Vignobles et Découvertes Vidourle Camargue » (Hérault et Gard Tourisme/Conseil interprofessionnel des vins du Languedoc)
- Convention pour la médecine préventive (CDG30)
- Convention pour l'animation du programme européen FEAMPA (Le Grau du Roi)
- Convention de service des risques professionnels (CDG30)
- Convention pour l'accueil du guichet Rénov'Occitanie (CAUE30)

Le PETR a été récompensé le 22 novembre 2023 pour ses actions par un Mozart de la réussite (catégorie l'Europe en région) par les décideurs économiques du Cercle Mozart de Montpellier.

B) Activités principales en 2023

Mise en application du projet de territoire du PETR

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, une convention territoriale est conclue déterminant les missions déléguées au PETR par les EPCI. Elle fixe la durée, l'étendue et les conditions financières ainsi que les moyens mis à disposition par les EPCI.



3 défis à relever

Cadre de vie

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité

• Transition climatique et énergétique

- Environnement, patrimoine naturel et paysages
- Urbanisation, **habitat**

Développement Économique

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- Agriculture et pêche
- **Accueil et développement d'entreprises**
- Tourisme
- Emploi-formation
- **Alimentation**

Vie sociale

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

- Services
- **Mobilité**, réseaux
- Culture et patrimoine
- **Vivre ensemble et citoyenneté**

Axes 2021-27 priorisés collectivement lors de la concertation menée

Conférence des Maires du PETR / Journée d'information des élus

La Conférence des maires, dont le rôle est consultatif, est l'organe d'orientation stratégique du PETR. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

Ce sont les 50 maires des communes du PETR qui constituent la Conférence des maires.

Elle s'est tenue le 5 juillet à Lunel-Viel en présence de plus de 69 personnes représentant toutes les communautés de communes et de représentants du Conseil de Développement.

Les agents ont présenté les actualités de leur mission et les résultats de l'année en cours suivi d'une conférence et d'échanges autour de la thématique "L'eau, une ressource critique".

Les élus ont pu échanger directement avec les agents sur leurs projets.

Le Conseil de développement et plus particulièrement son président, Claude Constant, ont tenu à présenter les 3 commissions constituées et l'issue de leurs travaux sur l'Eau, la Mobilité, le Photovoltaïque et une synthèse de leurs recherches/réflexions.

Le personnel du PETR

Au 31 décembre, l'effectif du PETR était au complet avec 8 agents/8 postes et 2 personnes mises à disposition du CAUE 30 pour le guichet Rénov'Occitanie.

La communication

Le PETR s'attache à communiquer régulièrement sur les actions, les projets, les opérations qu'il porte.

Le site internet informe régulièrement des activités du PETR comme les comités syndicaux, les opérations dans le domaine du tourisme ou du patrimoine, ainsi que du Club des entrepreneurs ou des points d'actualité.

L'espace documentaire du site internet est le lieu où les élus et les administrés peuvent retrouver par exemple les convocations, les délibérations, les comptes-rendus ou des informations sur les différents fonds européens.

La page Facebook est régulièrement mise à jour et alimentée par les actualités du PETR. Le passage dans la presse locale et institutionnelle a largement été soutenu tout au long de l'année 2023.

Le contrat avec l'agence Ecomnews a permis de relayer l'ensemble des articles et de réaliser des reportages vidéo vivement partagés.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La volonté des élus du PETR d'une meilleure représentativité des territoires et d'une sélection nouvelle des candidats, ont apporté une nouvelle dynamique partenariale "public-privé". Les 20 membres constituant le conseil de développement ont formé des commissions de travail et choisi les thématiques à aborder à savoir :

- La mobilité (avec la mise en place du covoiturage),
- L'alimentation et la sécurisation en eau potable,
- Le déploiement du photovoltaïque pour les collectivités territoriales.

Chaque commission travaille en autonomie et se retrouve une fois par trimestre pour faire le point sur l'avancement de ses travaux. En ce sens, trois réunions plénières se sont tenues en 2023 en présence de M. Claude Constant, Président de l'instance en question : le 7 février, le 5 avril, et le 11 septembre 2023 et de M. Philippe GRAS, vice-président en charge du Conseil de développement.

Le Conseil de Développement a également poursuivi le travail initié en fin d'année 2022 autour d'une tournée des communautés de communes pour partager les conclusions de ses travaux. Deux présentations se sont tenues :

- Le 3 janvier 2023 en bureau communautaire de la CC Pays de Lunel à Lunel,
- Le 26 janvier 2023 en communautaire de la CC Pays de Sommières à Sommières,
- Le 22 mars 2023 en bureau communautaire de la CC Petite Camargue à Vauvert.

Les commissions se sont déplacées également sur rendez-vous en mairie pour échanger avec les élus locaux et rentrer plus dans le détail comme cela s'est opéré :

- Pour la commission photovoltaïque :
 - Le 4 janvier 2023 à Aigues-Vives
 - Le 11 janvier 2023 à Aubord
- Pour la commission mobilités :
 - Le 27 mars 2023 avec les élus et techniciens référents des EPCI

Lors de la plénière du 11 septembre 2023, les membres du Conseil Développement ont acté la création de trois nouvelles commissions thématiques qui seront travaillées dans le cadre de la seconde partie du mandat, à savoir :

- Gestion des déchets,
- Tiers-Lieux,
- Accès aux soins.

Avant de développer ces trois nouvelles commissions, le conseil de développement a souhaité organiser une dernière présentation des commissions à l'œuvre (photovoltaïque, eau potable et mobilités), le 2 octobre 2023 à Calvisson pour partager avec les maires et conseillers municipaux présents les résultats de leur travail.

Claude CONSTANT et Robert LEFORT ont également participé à l'assemblée générale de la coordination régionale des conseils de développement Occitanie, le 11 décembre 2023, pour échanger avec les autres conseils institués à l'échelle des PETR, PNR ou communautés d'agglomération.

A noter enfin, le renouvellement de quatre sièges au sein de ladite instance avec l'entrée de Bernard DIREXEL et Stéphanie GODET GILBERT pour la CC Pays de Lunel, Nadège GAJIC pour la CC Petite Camargue et Julien BARONI pour la CC Rhône-Vistre-Vidourle.

Fin 2023, deux sièges sont encore à pourvoir : un pour la CC Terre de Camargue et un pour la CC Rhône-Vistre-Vidourle.

LE CLUB DES ENTREPRENEURS

Le club des entrepreneurs coanimé par le PETR Vidourle Camargue et les CCI du Gard et de l'Hérault, compte 73 entreprises adhérentes, en évolution par rapport à 2022.

L'objectif du réseau est toujours de favoriser les échanges d'expériences entre chefs d'entreprises, de créer des courants d'affaires, de mener des actions communes. Le PETR a voulu faire des chefs d'entreprises des interlocuteurs privilégiés pour les projets concernant le territoire. Le Club se réunit régulièrement.

Rencontres du club des entrepreneurs 2023

Les chefs d'entreprises ont pu échanger et découvrir de nouvelles entreprises lors de :

- 5 déjeuners d'affaire,
- 4 visites d'entreprise : AUTREFOIS à Milhaud, INTERLOCK à Lunel-Viel, SPG à Gallargues-le-Montueux, COFRUITD'OC à St Just.
- Une tournée du territoire en janvier /février : 6 dates sur l'ensemble du territoire
- Une soirée conviviale



LE GUICHET RENOV'OCCITANIE

Le CAUE du Gard a fait évoluer son service de conseils aux particuliers en matière de rénovation énergétique, en transformant son Espace Info-Energie en Guichet Unique de la Rénovation Énergétique « Rénov'Occitanie - Sud-Gard ».

Les EPCI gardoises du PETR ont souhaité accueillir ce service au plus près des habitants dès le 2 novembre 2021. Deux agents sont mis à disposition au siège du PETR et tiennent des permanences sur le territoire.

Objectifs du guichet Rénov'Occitanie

- Diffuser l'information technique, économique, juridique et financière relative à la rénovation énergétique des logements.
- Informer tout d'abord les ménages sur les dispositifs d'aides mobilisables en fonction de leurs profils de revenus, statuts, situations fiscales et des travaux prévus.
- Prodiguer des conseils techniques sur le choix des matériaux et équipements pouvant être mis en œuvre en fonction des caractéristiques du logement et renseigner sur les critères de performances à respecter pour obtenir les aides.
- Encourager les ménages qui le souhaitent à se lancer dans un parcours de rénovation globale qui permet au-delà des différents « gestes » de rénovation réalisés étapes par étapes (changement de chaudière, isolation des combles ou des murs, ventilation, etc.), de combiner en une fois plusieurs postes de travaux garantissant au logement d'être plus performants, confortables et économes.

En 2023, le guichet a réalisé 573 actes de conseil et tenu 378 rendez-vous dans le cadre des permanences bimensuelles sur les communes de Calvisson, Sommières, Gallargues-Le-Montueux, Vergèze, Aimargues, Vauvert, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi. Il peut être également contacter par téléphone ou formulaire sur internet.

Plusieurs actions ont été proposés à destination du public sur l'installation de panneaux photovoltaïques, ainsi qu'une émission de radio et la présence du guichet dans les salons de l'habitat du territoire

Une exposition est également mise à disposition du territoire et ses collectivités. Cette exposition itinérante réalisée par le CAUE du Gard et les conseillers du Guichet Rénov'Occitanie a pour vocation de sensibiliser le public sur les qualités propres des constructions anciennes et sur les pratiques à adopter pour les améliorer.

Des rencontres « Jeudis Rénov' » ont été proposés au public pour participer à un cycle de 5 ateliers thématiques mensuels animés de février à juin 2023 sur la rénovation énergétique des logements. sur les communes dans l'ordre chronologiques :

- Atelier 1 : Gallargues-Le-Montueux, Vauvert,
- Atelier 2 : Sommières, Saint-Laurent d'Aigouze,
- Atelier 3 : Vergèze, Vauvert,
- Atelier 4 : Calvisson, Aigues-Mortes,
- Atelier 5 : Uchaud et Aigues-Mortes.

Les actions territoriales prévoient 8 ateliers thématiques aux choix destinés aux EPCI.

LA CONTRACTUALISATION

Elle gravite autour de 2 contrats : le contrat de relance et de transition écologique (partie gardoise avec les Préfectures du Gard et de Région) et le contrat territorial Occitanie (Région).

Le PETR est devenu une interface et un interlocuteur privilégié entre les collectivités, la préfecture et la Région.

Le guide des aides réalisé à destination des élus du territoire a été réactualisé début 2023 dans une version enrichie. Ce répertoire rassemble les aides financières accessibles aux Collectivités territoriales (Département, Région, Etat, Fonds européens). Il est disponible sur le site internet du PETR via l'espace documentaire.

A) *Le contrat de relance et de transition écologique*

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) prend la suite du Contrat de ruralité conclut avec l'Etat sur la période 2017-2020.

Prévu pour la durée du mandat 2021-2026, avec pour ambition de s'adapter aux évolutions du territoire et d'avoir un impact mesurable sur les services rendus à la population et aux acteurs socio-économiques en termes de développement durable, le CRTE définit trois priorités :

- **La transition écologique**, afin notamment d'accompagner les initiatives en matière de performance énergétique des bâtiments, de sobriété foncière ou de mobilités durables, dans la continuité des documents-cadre existants (SCoT, PCAET...),
- **Le développement économique**, en soutien aux commerces, à l'artisanat, à l'industrie, au tourisme ou aux filières productives maritimes et agricoles, tous impactés par la crise sanitaire,
- **La cohésion sociale et territoriale**, avec pour objectif de renforcer l'accès pour tous aux services publics et à lutter contre les inégalités.

Le CRTE Vidourle Camargue comprend **un programme d'actions qui sera révisé chaque année** suivant la confirmation des projets recensés et des possibilités d'engagement des partenaires financiers.

La stratégie et ses orientations, définies et validées par l'ensemble des partenaires, permet aux collectivités de présenter des **opérations pouvant bénéficier d'une subvention, au titre de financements de l'Etat** tels que la DETR (Dotation aux Equipements pour les Territoires Ruraux) ou la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), mais aussi avec les mesures spécifiques du Fonds Vert. Il intègre également **les programmes nationaux** mis en œuvre par l'Etat : Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, NPNRU...

Les projets d'investissement et/ou d'aménagement doivent s'inscrire dans cette stratégie selon un des **six axes** définis localement :

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire ou rendre le territoire plus autonome et vertueux
2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire
6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire

Le CRTE présente donc les priorités thématiques du territoire, qui pourront être ajustées en continu à travers des mesures d'impacts et de résultat, notamment via la mise à jour d'un **état écologique du territoire** et la définition de résultats. Cette actualisation sera mise en œuvre par une gouvernance représentative des différents partenaires, à travers un Comité de pilotage et de suivi.

Ce contrat s'est signé le 17 décembre 2021 et s'est mis en œuvre pour sa première programmation en 2022. Pour construire la programmation 2023, un comité technique a eu lieu en présence des services de la Préfecture du Gard, de la Région Occitanie et du Département du Gard, et des EPCI signataires, le 12 avril 2023 à Aimargues.

La programmation a ensuite été actée lors d'un comité de projets qui s'est tenu le 14 septembre 2023 en Préfecture du Gard à l'invitation de M. LOISEAU, Secrétaire Général de la Préfecture. Il a permis de présenter à l'ensemble des Présidents des EPCI signataires du CRTE Vidourle Camargue les fléchages retenus pour accompagner financièrement les opérations présentées sur le territoire.



Comité de projets, le 14 septembre 2023

Le PETR a également participé à la réunion d'information sur la nouvelle campagne du FONDS VERT pour l'année 2024 qui s'est déroulée le 6 décembre 2023 à Aimargues à l'initiative de la Préfecture du Gard. Elle réunissait l'ensemble des maires et présidents d'EPCI de l'arrondissement de Nîmes.

Le Fonds Vert demeure un outil financier supplémentaire et complémentaire pour les collectivités locales. Il contribue au soutien des investissements en matière de rénovation énergétique et/ou thermique et de renouvellement de l'éclairage public. Il comprend aussi d'autres mesures plus thématiques comme la mise en œuvre du covoiturage, la gestion des risques naturels, la renaturation et la désimperméabilisation des espaces publics.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Vidourle Camargue, les actions accompagnées par l'Etat au titre de l'année 2023 font l'objet d'une convention financière annuelle.

Pour 2023, le CRTE Vidourle Camargue comptabilise donc le soutien par l'Etat de 65 opérations pour un montant total de subvention de 4 966 211,96 €.

La déclinaison de ces attributions se décline de la manière suivante au niveau local :

- DETR : 35 opérations > 2 377 311,96 €
- DSIL : 5 opérations > 1 622 912 €
- FONDS VERT : 16 opérations > 965 998 €
- PITE : 3 opérations > 249 000 €

Cette année, la Préfecture valorise également dans le cadre de notre CRTE, les affectations d'autres crédits nationaux pour un total global de subvention de **8 228 273,93 €** en intégrant les informations supplémentaires suivantes :

- DREAL : 1 opération > 38 850 €
- AGENCE DE L'Eau : 2 opérations > 992 456 €
- AAP Fonds Mobilité Active : 1 opération > 800 000 €
- DRAC : 1 opération > 941 793,97 €
- CAF : 1 opération > 239 852 €

Pour rappel, les chiffres clefs de la programmation 2022 :

	Total de subvention	Opérations soutenues par l'Etat	Nature des crédits
CRTE 2022	2 099 082 €	22 opérations	DETR : 1 386 916 € DSIL : 331 488 € PITE : 312 173 € FNADT : 68 505 €

A souligner également la participation du PETR Vidourle Camargue, à la démarche « d'atelier des solutions » qui vise à accompagner l'émergence d'une stratégie territoriale qui puisse intégrer pleinement les enjeux de biodiversité, les risques, l'activité agricole avec les besoins de développement urbain, qu'il s'agisse d'habitat, d'économie, d'infrastructures et d'énergie à l'échelle du SCoT Sud Gard. Cet atelier a proposé, cette année, plusieurs sessions de travail aux membres inscrits pour mobiliser l'intelligence collective afin de trouver les solutions pour répondre aux enjeux de demain :

- 13 avril 2023 : lancement de la démarche à Nîmes,
- 22 juin 2023 : Atelier n°1 à Marguerites,
- 19 septembre 2023 : Atelier n°2 à Garons,
- 4 décembre 2023 : Atelier n°3 à Rodilhan.

B) Contrat territorial régional et promotion de la politique bourg-centre

Dans le cadre de sa délibération en date du 16 décembre 2021 pour l'approbation des orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028, le **Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire.**

En ce sens, le 5 avril 2022 à Aimargues en présence de Florence BRUTUS, Vice-Présidente à l'aménagement du territoire, la Région Occitanie a lancé le 1^{er} comité de pilotage pour l'élaboration du CTO Vidourle Camargue 2022-28 sur la base des orientations et principes pour la nouvelle génération des politiques contractuelles et plus précisément sur le **référentiel du Pacte Vert Occitanie 2040.**

Chaque partenaire a délibéré pour adopter le contrat cadre, la Région a validé en commission permanente le CTO Vidourle Camargue le 19 décembre 2022. Il a été officiellement signé en Comité de pilotage, le 14 septembre 2023 à Aimargues.



La première programmation opérationnelle effective concerne donc les exercices 2022-2023 avec la mise en œuvre de doctrines financières nouvelles et/ou actualisées en lien avec le Pacte Vert. Car l'année 2022 a été une année de renouvellement des cadres contractuels avec la Région Occitanie.

Pour 2022-2023, le CTO Vidourle Camargue comptabilise donc le soutien par la Région de 111 opérations pour un montant total de subvention de 4 917 823,60 €.

L'ambition de cette nouvelle génération repose sur une déclinaison de 7 objectifs (six territoriaux et un transversal) pour **promouvoir un nouveau modèle de développement, réussir le rééquilibrage territorial et favoriser la résilience des territoires**, à savoir :

- S'adapter au changement climatique
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Garantir une soutenabilité et une solidarité financière

Ce nouveau contrat s'articule autour d'une stratégie partagée et commune au CRTE Vidourle Camargue composée de six axes :

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire ou rendre le territoire plus autonome et vertueux
2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire
6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire

Le contrat territorial Occitanie constitue **une feuille de route partagée** entre le Projet de Territoire du PETR et les orientations stratégiques départementales (Gard) et est **intégrateur de l'ensemble des politiques d'action de la Région** (notamment la politique Bourgs-Centres 2022-2028). Il s'appuie sur une gouvernance ouverte et participative : un Comité Territorial de Pilotage, un Comité Participatif Citoyen Local (conseil de développement du PETR) et la Conférence des Maires.

Le contrat cadre est le socle de la mise en œuvre du programme pluriannuel de projets et d'investissement (PPPI) pour **un dialogue de gestion annuel concluant sur un programme opérationnel** (financements attribués aux collectivités).

Les projets doivent contribuer substantiellement à au moins l'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert et ne nuire à aucun des autres objectifs pour être qualifiés dans le cadre des dispositifs financiers régionaux.

Sur le territoire Vidourle Camargue les signataires du CTO sont : le PETR (chef de file), les 5 EPCI membres, le Département du Gard et la Région Occitanie et forment le comité de pilotage dont **le rôle est d'identifier et sélectionner les projets notamment au regard de leur maturité et du référentiel du Pacte Vert présentés aux partenaires co-financeurs** dans chaque Programme Opérationnel annuel.

Le nouveau cadre contractuel et les nouvelles doctrines régionales ont été présentées lors d'une Conférence des Maires organisée en lien avec les conseillers régionaux du secteur : Sylvie THOMAS, Katy GUYOT et Henri BRIN. Elle s'est tenue à Codognan, le 4 octobre 2023 à Codognan (photo ci-contre).



La Région a également validé à l'automne les fiches-actions pour la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des territoires ruraux (DIE). Cette dotation permet de financer à l'aide d'une enveloppe dédiée de 80 000 € par an maximum des projets publics et privés qui cherche à initier des projets notamment dans le cadre des alternatives en matière de mobilités.

Pour rappel, l'animation du PETR sur son territoire via la contractualisation, avait permis en 2021 de faciliter l'accès au financement et le traitement des dossiers pour plus de 2,7 millions d'euros de l'Etat et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Fort du succès des 372 contrats Bourg-Centre-Occitanie signés sur la période 2018-2022, la Région relance cette politique d'accompagnement au plus près des collectivités territoires qui assurent des fonctions de centralité à l'échelle de leurs bassins de vie sur la nouvelle période contractuelle 2022-2028.



En ce sens, une réunion de présentation s'est déroulée le 13 février 2023 à Lunel pour présenter la méthodologie et les modalités pour avenanter les contrats signés à l'échelle du PETR Vidourle Camargue sur l'ancienne génération.

A partir de cette réunion, l'ensemble des communes se sont organisées en lien avec les services du PETR pour rédiger et faire valider leurs nouveaux contrats BCO au

travers des comités de pilotage suivants :

- 13 juin 2023 : validation des avenants de Sommières et de Calvisson
- 14 septembre 2023 : validation de l'avenant d'Aimargues
- 18 octobre 2023 : validation des avenants d'Entre-Vignes, Lunel-Viel, Marsillargues, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi.

Les communes de Boisseron et de Vauvert devraient valider leurs avenants en début d'année 2024. A noter également la commune de Saint-Just qui n'a pas souhaité se positionner sur la reconduction de son contrat.

Par ailleurs des communes éligibles à la politique Bourg-Centre Occitanie ont souhaité nouvellement se positionner sur cette politique en rédigeant des pré-candidatures :

- Aigues-Vives,
- Aubais,
- Vergèze.

La commune de Gallargues-Le-Montueux a quant à elle finalisé et fait valider sa candidature en comité de pilotage le 14 septembre 2023.

FONDS EUROPEENS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENTS (FESI)

L'année 2023 a été dédiée au renouvellement des dispositifs européens pour la période 2023-2027 : le DLAL FEAMPA et l'ATI FEDER ont été conventionnés avec l'autorité de gestion régionale.

Faisant le lien entre les programmes LEADER et FEAMPA, une édition ambitieuse du Joli Mois de l'Europe a été conduite pour faire connaître le soutien de l'Union européenne aux élus, techniciens, porteurs de projets et au grand public. À cette occasion, l'ensemble des projets soutenus sur la période 2014-2022 ont été mis à l'honneur à travers la parution d'un annuaire des projets LEADER et FEAMPA.

#JMEurope

MENUS EUROPEENS DANS LES CANTINES

Via Rhône en 3 escales
Mercredi 3 mai
10h30 - 16h30
—
Port de Gallician - Vauvert
Porte de la gardette - Aigues-Mortes
Spot nautique
Port Camargue - Le Grau-du-Roi

Mai 2023

LE JOLI MOIS DE L'EUROPE EN VIDOURLE CAMARGUE

-10%*
CHEZ LES PRESTATAIRES SOUTENUS PAR L'EUROPE PARTICIPANTS À L'ÉVÉNEMENT

Découverte de la villa gallo-romaine
Mercredi 3, lundi 8 et mardi 9 mai
—
Site des Terriers - Villevieille

Calade en Vadrouille
Mercredi 10 mai
14h - 16h30
—
Pumptrack - Calvisson

MARDI 23 MAI
CONFÉRENCE POUR LES ÉLUS L'EUROPE DANS MA COMMUNE

Découverte du site d'Ambrussum
Samedi 13 mai
10h30 - 16h30
—
Site d'Ambrussum - Villetelle

JEUDI 11 MAI
ÉMISSION RADIO SOMMIÈRES RADIO SYSTÈME DELTA FM

Projection - débat L'auberge espagnole
Mercredi 31 mai
18h30
—
Cinéma Le Venise - Sommières

Tout le programme sur www.petr-vidourlecamargue.fr/jme2023

JOLI MOIS EUROPE – MAI 2023

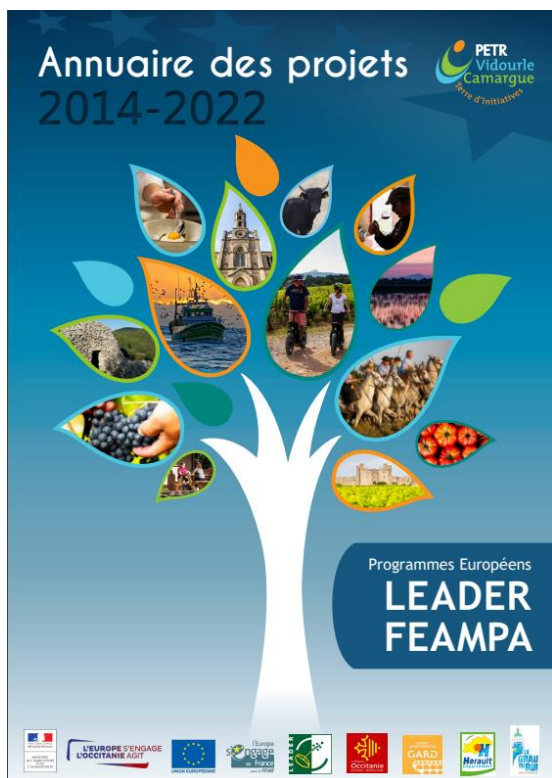
Plusieurs rendez-vous ont permis de sensibiliser le grand public :

- *Via Rhône en 3 escales* : installation de villages « Europe » au Port de Gallician, à Port Camargue et à Aigues-Mortes pendant une journée ;
- Visites de sites archéologiques des terriers et d'Ambrussum ;
- Projection du film « L'auberge espagnole » suivi d'un débat sur les échanges Erasmus au Cinéma Le Venise (Sommières) ;
- Emission radio sur les financements européens en faveur de l'alimentation locale et de qualité.
- Un atelier « L'Europe dans ma commune » à destination des élus a réuni une quarantaine de participants à Crespian.

Des prestataires d'activités touristiques financés ont proposé pendant le mois de mai une offre promotionnelle grâce au code #JME2023.



Stands du Joli mois de l'Europe 2023 à Port Camargue



ANNUAIRE DES PROJETS FINANCÉS 2014-2022

Grâce à l'accueil d'un stagiaire de Master Communication institutionnelle, le PETR a édité un annuaire des projets soutenus par les dispositifs européens LEADER et FEAMPA. Ces derniers ont permis de subventionner plus de 230 projets sur le territoire Vidourle Camargue entre 2014 et 2022. Au total, cela a représenté environ 4 400 000 € d'aide LEADER et 510 000 € d'aide FEAMPA.

LEADER a notamment contribué à soutenir l'écotourisme, la transmission, la qualité de vie et le vivre ensemble.

Le FEAMPA a quant à lui encouragé l'économie bleue, les professionnels, la transmission et la préservation de la biodiversité et du climat.

A) Le programme européen LEADER

1) Fin de programme 2014-2022 : paiement des soldes

Les porteurs de projets ont été accompagnés pour déposer les demandes de paiement du solde des subventions attribuées sur l'enveloppe 2014-2022. En 2023, cela a représenté 537 000 € de fonds européens payés au bénéfice de 25 projets locaux.

2) Conventionnement du programme LEADER 2023-2027

Mobilisé depuis mai 2022 pour renouveler le portage du dispositif LEADER, le PETR Vidourle Camargue a poursuivi les échanges avec l'autorité de gestion régionale (AG) en vue d'un conventionnement. À cet effet, une réunion Inter-GAL à l'initiative de l'AG a réuni en septembre l'ensemble des territoires d'Occitanie pour travailler à la mise en œuvre du prochain programme. Initialement prévu au premier trimestre 2023, le conventionnement devrait intervenir au premier semestre 2024.

L'équipe technique du GAL a poursuivi ses missions en accueillant une soixantaine de porteurs de projets. Une dizaine de projets ont été réorientés alors que 24 sont encore en stade de maturation. Pour les autres, 5 ont été préanalysés par le comité et 22 sont à l'ordre du jour des prochaines réunions des membres du GAL Vidourle Camargue.

3) Formation-Accueil des nouveaux membres du GAL

À l'occasion du renouvellement du comité de programmation du GAL Vidourle Camargue, l'équipe a organisé une journée d'accueil et de formation au dispositif LEADER.

En septembre 2023, les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) Vidourle Camargue se sont formés au programme européen LEADER. Sous la forme ludique d'un quiz, les membres expérimentés ont pu transmettre aux nouveaux leurs connaissances du dispositif et se mettre à jour sur les actualités de la période 2023-2027. À cette occasion, une visite de projets financés sur la période 2014-2022 a permis de présenter aux nouveaux membres une illustration concrète de la finalité de LEADER.

Coopération Le Comporte, le sac à dos de l'œnotouriste – Vers une phase 2

Le comporte, projet de coopération réunissant 4 territoires partenaires (Pays Cœur d'Hérault, PETR Vidourle Camargue, Pays Haut Languedoc et Vignobles et Pôle territorial Cœur Entre Deux Mers) a abouti à la livraison de sacs à dos pour accompagner les visiteurs dans la découverte de nos vignobles.

Une réflexion sur la poursuite de ce projet a été entamée en 2023. L'objectif d'une phase 2 pourrait être de faciliter l'utilisation/ l'animation de cet équipement, d'en assurer la promotion et de réfléchir aux pistes d'amélioration possibles du sac pour renforcer son aspect fonctionnel.

LES CHIFFRES CLES LEADER DE L'ANNÉE 2023

100% de l'enveloppe financière programmée

3 coopérations entre territoires

Programme 2014-22 : 3 comités de programmation en consultation écrite

Programme 2023-27 : 7 réunions du comités LEADER

Les enjeux 2024

L'année 2024 sera marquée par le conventionnement puis le démarrage d'une nouvelle programmation LEADER pour les 5 années à venir (2023-2027).

Pour ce faire, l'animation du GAL et du comité de programmation portera son effort sur :

- La mise en place de la gouvernance du GAL en formant ses membres à l'esprit LEADER et à des procédures plus exigeantes en terme de sélection,
- L'identification et l'accompagnement des projets exemplaires correspondants à la stratégie du GAL 2023-2027, notamment grâce à une animation spécifique vers des projets de « tiers-lieux » et de « mobilité du quotidien »,
- La promotion des actions du GAL et de l'intervention de l'Union Européenne par le biais des media locaux et en partenariat avec les intercommunalités.

B) L'ATI – Approche territoriales intégrées – volet territorial – FEDER

Le territoire du PETR Vidourle Camargue a été lauréat de l'ATI FEDER 2021-2027 qui a été officiellement lancée par le conventionnement avec la Région Occitanie en début d'année 2023. En ce sens le PETR est chef de fil pour la mise en œuvre de cette mesure.

L'autorité de gestion a édité des fiches pédagogiques pour détailler les types d'opération les types d'opération et les conditions d'éligibilités pour l'ensemble des actions ciblées par la priorité 5 du programme opérationnel FEDER Occitanie 2021-2027.

La comitologie est partagée entre le CTO et l'ATI. En l'absence de comité de pilotage physique, le chef de file pourra organiser la pré-sélection d'opération par la procédure de la consultation écrite. Ainsi le comité de pilotage est consulté pour chaque dossier déposé auprès de l'ATI et doit émettre un avis de pré-sélection sur l'opportunité du projet au regard de la stratégie de l'ATI.

A travers l'avis de pré-sélection le COPIL s'assure ainsi de la conformité des projets avec la stratégie de territoire mise en œuvre dans le cadre de l'ATI. L'avis de pré-sélection émis par le Chef de file ATI déclenche ensuite l'introduction du dossier dans le circuit de programmation de l'Autorité de gestion.

Il est important de souligner qu'un avis positif du comité de pilotage ne peut présager de l'issue de l'instruction d'un dossier FEDER et son éligibilité, seule l'Autorité de gestion pourra se prononcer sur cette question. En cas d'avis négatif, l'Autorité de gestion est tenue de rejeter cette opération pour incomplétude.

En 2023, une seule opération a été présentée lors du Comité de pilotage du 14 septembre 2023 avec le projet de création d'une crèche de 20 places sur la commune d'Entre-Vignes.

Opération	Création d'une crèche de 20 places (EAJE)			
Maitre d'ouvrage	Commune d'Entre-Vignes			
Localisation	Entre-Vignes (34400)			
Calendrier	4 ^{ème} trimestre 2024 > 2 ^{ème} trimestre 2025			
Lien programme opérationnel FEDER	OS5ii « Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale »			
Lien stratégie ATI	Objectif stratégique 3 « Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux équipements, services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone » → Mesure opérationnelle 3.1 « Pour le cadre de vie »			
Lignes de dépenses	Dépenses d'investissement	1 114 079,22 €		
Plan de financement prévisionnel	Europe FEDER	26%	289 603,38 €	80% maximum d'aides publiques
	Etat (DETR) - acquis	15%	171 660 €	
	CD34 - acquis	4%	40 000 €	
	CAF 34 - acquis	35%	390 000 €	
	Autofinancement	20%	222 815,80 €	

Les montants présentés ci-dessus sont prévisionnels et ne préjugent pas de l'instruction qui sera réalisée par l'autorité de gestion.

Deux pré-dépôts ont été effectués au cours de l'année 2023, mais sont encore en attente d'un retour de l'autorité de gestion, à savoir :

- Ville de Lunel : requalification de la place des Martyrs de la Résistance
- CC Rhône-Vistre-Vidourle : aménagement d'une voie verte le long du canal BRL

C) Le programme DLAL FEAMPA GAL Pêche et Aquaculture

DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux

GALPA : Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture

FEAMPA : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture

Finalisation de la programmation DLAL FEAMPA 2014-2022 en Vidourle Camargue

➤ Finalisation des dossiers de demande de paiement :

Durant l'année 2023, le suivi des dossiers de demande de paiement s'est poursuivi dans le cadre du programme 2014-2022.

Les cinq derniers dossiers de demande de paiement ont ainsi été finalisés et transmis à la Région Occitanie en 2023 pour instruction :

- Aménagements muséographiques et scénographiques du rez-de-chaussée du phare et des extérieurs de proximité ou Cité de la mer et des pêcheurs (mairie du Grau-du Roi)
- La question des polystyrènes du port de pêche du Grau-du-Roi (Institut Marin pour les écosystèmes Méditerranéens)
- L'ancre des savoirs (CPIE du bassin de Thau)
- Elaboration d'une stratégie pour les pêcheurs professionnels d'Occitanie (CRPMEM)
- Journal des territoires (PETR Vidourle Camargue).

➤ Bilan de la maquette financière DLAL FEAMPA Vidourle Camargue 2014-2022

Intitulés des projets	Montants FEAMPA soldés	Montants Région soldés	Montants autres cofinancements
Fiche action 1 « Soutien à la commercialisation des produits de la filière pêche et aquaculture »			
Création Côté Chic (<i>M. Mathieu</i>)	6 492,39 €	6 492,39 €	
L'étal du pêcheur (<i>Régie autonome de Port Camargue</i>)	43 595,74 €	32 696,80 €	
Loule traiteur méditerranéen (<i>M. Darbousset</i>)	2 452,38 €	2 452,38 €	
De la Mer à la Terre (<i>SOCOMAP</i>)	23 480,00 €	23 480,00 €	
Développement de Côté Chic (<i>M. Chapel</i>)	4 403,44 €	4 403,44 €	
10 ans des Graulinades (<i>mairie du Grau-du-Roi</i>)	20 001,77 €	11 411,29 €	2 000,00 € (CD 30)
Équipement Salon REGAL 2020 (<i>OP du Sud</i>)	2 531,56 €	2 531,56 €	
Elaboration et animation d'une stratégie pour les pêcheurs professionnels d'Occitanie (<i>CRPMEM</i>)	14 537,39 €	14 537,39 €	
Fiche action 2 « Soutien à la valorisation et diversification des métiers de la pêche et de l'aquaculture »			
Les femmes portent la moitié du ciel (<i>Mme Goussopoulos</i>)	7 226,17 €	7 226,17 €	
Forum défi des ports de pêche (<i>Association Défi des Ports De Pêche</i>)	11 307,64 €	11 307,64 €	

Regards de jeunes (<i>Institut Marin pour les écosystèmes Méditerranéens</i>)	11 106,42 €	11 106,42 €	
Etude de faisabilité-Cité de la pêche et des pêcheurs (<i>mairie du Grau-du-Roi</i>)	9 400,00 €	4 700,00 €	
Rénovation du dernier mourre de pour : le lisieux (<i>Association des Traditions Marines Méditerranéennes</i>)	8 286,24 €	8 286,24 €	
Centre de ressources pédagogiques - Ancres des savoirs (<i>CPIE du bassin de Thau</i>)	17 014,60 €	15 951,18 €	
Cité de la mer et des pêcheurs (<i>mairie du Grau-du-Roi</i>)	148 820,61 €	148 820,61 €	
Fiche action 3 « Amélioration de la gestion des ressources halieutiques locales »			
ReSeaClons (<i>Institut Marin pour les écosystèmes Méditerranéens</i>)	16 018,33 €	16 018,33 €	
DuPPem (<i>OP du Sud</i>)	10 779,04 €	10 779,04 €	
IN OVO 1 (<i>CEPRALMAR</i>)	23 145,44 €	23 145,44 €	
IN OVO 2 (<i>CEPRALMAR</i>)	29 281,08 €	29 281,08 €	
La question des polystyrènes du port de pêche du Grau-du- Roi (<i>Institut Marin pour les écosystèmes Méditerranéens</i>)	8 085,08 €	5 716,08 €	2 369,00 € (CCTC)
Recyclage engins de pêche (<i>CEPRALMAR</i>)	6 405,97 €	6 405,97 €	
Fiche action 4 « Animation du GALPA »			
Animation 2017 (<i>PETR Vidourle Camargue</i>)	22 804,54 €	6 841,36 €	
Animation 2018 (<i>PETR Vidourle Camargue</i>)	17 179,23 €	5 130,76 €	5 000,00 € (CD 30)
Animation 2019 (<i>PETR Vidourle Camargue</i>)	16 884,41 €	5 065,32 €	
Animation 2020 (<i>PETR Vidourle Camargue</i>)	7 258,67 €	2 177,60 €	
Animation 2021 (<i>PETR Vidourle Camargue</i>)	14 490,00 €	4 347,00 €	
Fiche action 5 « Coopération »			
Mieux gérer et valoriser les ressources halieutiques locales (<i>PETR Vidourle Camargue</i>)	7 830,86 €	-	5 000,00 € (CD 30)
Journal des territoires (<i>PETR Vidourle Camargue</i>)	3 867, 69 €	2 320,61 €	
TOTAL	514 686, 69 €	422 632,10 €	12 000,00 €

Sur la période 2014-2022, 28 projets ont ainsi pu être accompagné par le DLAL FEAMPA Vidourle Camargue. Au total, 949 318,79 € de subvention ont été apporté aux porteurs de projets locaux pour permettre le développement économique du territoire, la valorisation des filières pêche et

aquaculture, la sensibilisation du public aux métiers de ses filières ou encore l'expérimentation de techniques de pêche plus respectueuses de l'environnement.

Fin 2023, le GALPA fait état d'un montant FEAMPA total consommé de 514 686,69 €, soit 95% du montant de l'enveloppe financière attribuée au territoire Vidourle Camargue pour la période 2014-2022. Pour rappel, cette enveloppe financière avait fait l'objet d'une réévaluation à hauteur de 541 939,45 € à la suite d'un dégagement d'office mené à l'échelle nationale.

Cette légère sous consommation de l'enveloppe s'explique par la sous-réalisation de certaines opérations et la non prise en compte de certaines dépenses jugées inéligibles par la Région Occitanie, lors de l'instruction des dossiers de demande de paiement.

Lancement de la nouvelle programmation DLAL FEAMPA 2023-2027 en Vidourle Camargue

➤ Conventionnement et lancement du FEAMPA 2023-2027

Le PETR Vidourle Camargue a conventionné avec la région Occitanie en 2023 pour la mise en œuvre du dispositif du DLAL FEAMPA 2023-2027.

Cette étape fait suite au travail de finalisation de la stratégie mené en partenariat avec le service de la Direction de la Mer à la Région Occitanie.

Doté d'une enveloppe financière de 580 000 €, le PETR assurera l'animation de ce fonds en déployant une stratégie conçue avec les acteurs déclinée en 5 volets :

- Soutien aux activités de production, de transformation et de commercialisation au détail des produits halieutiques
- Mise en valeur des métiers de l'économie bleue et soutien à la diversification des activités et des produits en lien avec la pêche et l'aquaculture
- Gestion et restauration de la biodiversité et des milieux naturels, réduction de l'impact environnemental de l'économie bleue et adaptation des activités au changement climatique
- Animation et fonctionnement
- Coopération entre acteurs

L'évaluation de la précédente programmation ayant mis en évidence le faible accompagnement de projets FEAMPA dans l'arrière-pays, la nouvelle programmation a donc été réfléchi de sorte à favoriser le déploiement de ce fonds européen à l'échelle de PETR Vidourle Camargue.

Le DLAL FEAMPA s'ouvrira ainsi à de nouveaux projets tels que le soutien aux activités d'artisanat d'art utilisant des ressources halieutiques locales dans la confection de leurs produits, aux activités de loisirs ou de restauration 100% poissons impliquant des acteurs locaux des filières pêche et aquaculture.

➤ Un nouveau Comité de Sélection constitué

Pour contribuer à la mise en œuvre du programme, un Comité de Sélection composé de membres du collège public (PETR, commune, Communautés de communes) et du collège privé (professionnels, associations, socio-professionnels) a été constitué.

Ce comité, composé de 38 membres dont 19 titulaires et 19 suppléants, a pour rôle d'analyser l'éligibilité, l'opportunité des projets et de sélectionner ceux qui répondent aux objectifs de la stratégie.

➤ Un premier Comité de Sélection mené en septembre 2023

En septembre 2023, le Comité de Sélection s'est réuni pour valider les documents cadre qui permettent le bon fonctionnement du dispositif (dont le règlement intérieur et les grilles de sélection). A cette occasion, le comité a également sélectionné deux projets :

- Le restaurant « Chez papé Frezal » proposant des menus 100% poissons locaux porté par la SAS Pelissier Frezal (montant FEAMPA sélectionné : 20 982.61 €)
- La démarche de labellisation pêche durable du thon rouge à l'hameçon porté par l'OP du Sud (montant FEAMPA voté : 2 938.45 €).

Le dossier concernant l'animation du GALPA en 2023 a également été présenté. Pour ce dossier, le FEAMPA et la Région sont sollicités à hauteur de 22 763 € chacun.

Au 31 décembre 2023, l'enveloppe financière du DLAL fait état d'un taux de consommation de 8% avec 46 684,22 € de FEAMPA sélectionnés.

➤ Suivi des projets en cours

En 2023, le service du GALPA a poursuivi l'accompagnement de porteurs de projets.

A ce jour, plus d'une quarantaine de projets potentiels ont été recensés. Parmi eux, 18 projets font l'objet d'un accompagnement FEAMPA ou sont réorientés vers d'autres dispositifs.

Parmi les projets pouvant prétendre à un éventuel soutien FEAMPA, on peut citer : un projet de création d'atelier de transformation des produits halieutiques, un projet de restauration d'un bateau d'intérêt patrimonial, la poursuite du projet de la cité de la mer et des pêcheurs du Grau-du-Roi ou encore un projet de caractérisation des déchets en mer.

Le PETR est également associé à la stratégie de développement des outils pédagogiques « Ancres des savoirs » auprès des scolaires. En effet, ce projet accompagné sur la programmation 2014-2022 a contribué à l'élaboration de nombreux outils de sensibilisation du public tels qu'une exposition sonore pour s'immerger dans l'univers sonore de la pêche, un jeu de plateau « pêche et conchyliculture », une roue magnétique sur les espèces et métiers des filières pêche et conchyliculture, des maquettes d'espèces halieutiques grandeur nature, des livrets jeux et panneaux pédagogiques.

Le service du GALPA a également été associé aux travaux de finalisation du contrat de filière pêche mené par le Comité Régional de Pêche d'Occitanie. Ce contrat, qui recense une soixantaine de projets a pour objectif de renforcer la pêche en Méditerranée par la mise en place d'un programme d'actions sur 3 ans.

Les 4 GALPA d'Occitanie ont été désigné d'office partenaires (technique et/ou financier) pour la mise en œuvre de ce Contrat de filière.

➤ Des outils de communication et des événements sur mesure

Le service du GALPA a conçu de nombreux outils de communication pour informer les collectivités territoriales, les membres du Comité de Sélection, les partenaires techniques et financiers et les porteurs de projets potentiels de l'existence du DLAL FEAMPA :

- Un guide du DLAL pour les membres du Comité de Sélection et les élus
- Un flyer FEAMPA pour les porteurs de projets potentiels en libre accès dans les communes et communautés de communes

- Une affiche pour les chambres consulaires
- Deux newsletters (août et décembre 2023) pour les membres du Comité de Sélection et membres du Comité Technique
- Une vidéo réalisée à la demande du PETR par Ecomnews pour mettre en lumière les deux projets sélectionnés sur le DLAL FEAMPA en 2023 : [Le FEAMPA, un boost pour l'économie de la pêche l'aquaculture sur le territoire du PETR Vidourle Camargue](#)

Le service du GALPA Vidourle Camargue a également été associé à l'élaboration de l'annuaire des projets européens 2014-2022 qui recense l'intégralité des projets LEADER et FEAMPA accompagné sur cette période.

Il a également contribué à la conception et l'animation du Joli Mois de l'Europe 2023 pour lequel de nombreux événements à destination du grand public, élus et techniciens ont été proposés.

Les chiffres clés FEAMPA de l'année 2023

Programme DLAL FEAMPA 2014-2022 :

95 % de l'enveloppe financière consommés

28 projets accompagnés et soldés dont 2 coopérations entre territoires

Programme DLAL FEAMPA 2023-2027 :

1 Comité de Sélection + 1 comité des financeurs

2 projets sélectionnés + 1 dossier animation 2023

8 % de l'enveloppe financière consommée (au 31/12/2023)

LA MISSION PATRIMOINE

Rappel : La sauvegarde et la valorisation du patrimoine reposent sur deux axes validés dans le cadre de la mission : L'inventaire, son utilisation et sa communication et la stratégie de conservation et de valorisation mise en place comprenant l'aide locale au montage de projets et les labellisations pouvant être obtenues, de proximité comme de rayonnement national.

La mission patrimoine a constitué depuis 2008 un réseau de correspondants patrimoine très actif qui participe aux deux axes.

A) Inventaire du patrimoine, communication

L'inventaire est à jour sur l'ensemble des 50 communes. Sa présentation a été restructurée en vue d'une compatibilité avec le cahier des clauses scientifiques et techniques (CCST) de l'Inventaire Général Régional d'Occitanie (IGR). Les documents réalisés doivent pouvoir être utilisés par le portail GERTRUDE de l'inventaire ou la base POP nationale. La contractualisation est opérationnelle avec la région depuis juillet 2023. Une 1ère formation au portail GERTRUDE a été suivie par la chargée de mission. La mise en place du serveur de l'inventaire au PETR a été réalisée. Début de saisie prévue en 2024 après une seconde formation.

En 2023 l'inventaire a principalement été utilisé pour l'instruction de la candidature au label PAH, l'ensemble des synthèses patrimoniales par thématiques ont été réalisées et documentées à cette occasion.

Animation/Mobilisation du réseau des correspondants patrimoine

Contribution à l'élaboration du chemin des huguenots (projets de boucles). Projet MEMODICI sur la CCRVV. Collecte d'archives en vue de la mise en ligne. Aide aux projets communaux cités.

Valorisation de l'inventaire :

Exposition sur les grandes figures du PETR : A été présentée sur 1 commune : Vauvert.

Conférence : les cabanes de Lunel en partenariat avec la municipalité de Lunel.

Enregistrement radio : Aigues-Mortes la cuisine locale et à Ambrussum pour podcast

B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine

1) Instruction du label Pays d'Art et d'Histoire

Coordination de rédaction de la candidature : un dossier de candidature de 450 pages en 3 parties plus les annexes a été déposé fin mars 2023. Analysé par la DRAC d'avril à octobre par un nouvel agent instructeur. L'agent s'est rendu en visite d'instruction sur le terrain. La mission patrimoine a organisé sa venue sur deux jours pour une visite de l'ensemble des partenaires de la candidature. Relecture finale en cours DRAC /PETR novembre et décembre avec poursuite 1er trimestre 2024. Objectif passage proposé en commission régionale d'attribution 2024.

Un comité officiel de pilotage avait été constitué et validé par la DRAC en 2021. Deux élus démissionnaires sur la CCPL ont été officiellement remplacés en 2023.

2) Suivi de projets de conservation et valorisation dossiers en cours : 14 dossiers en 2023

- Chemin des huguenots européens, obtention de la validation du tracé par l'association nationale et internationale gestionnaire du chemin. Edition de la carte internationale avec le tracé Mialet-Aigues-Mortes. Mise en tourisme du tracé.

- Archives américaines de Psalmodi. Rapatriement à Saint-Laurent d'Aigouze. Transfert depuis les Etats-Unis.
- Silos de Souvignargues valorisation.
- Chemin Jean Hugo. Parcours de découverte. Instruction du dossier Montpellier 2028. 15000€ obtenus. Réalisation du projet de sept. à déc. 2023.
- D. Guilhaume. Elaboration et suivi de la publication. Reprise du BAT et édition réalisée.
- Recherches de sites nouveaux d'accueil à la demande de la commune. Maquettes bateaux Entre-Vignes (St Christol). Transfert réalisé de la Santa Anna sur Aigues-Mortes. Transfert des bateaux de Suffren en cours sur un site en région Rhône-Alpes
- Inventaire du bâti en pierre sèche CCPS dossier UNESCO/ Ministère de la Culture, instruction et financement.
- Volet culturel du renouvellement du label GSO en partenariat avec le SMCG
- Instruction du dossier Compostelle étape Vauvert (lauréat) avec l'OT CCPC
- Lunel : association du canal. Accompagnement du projet d'inscription des cabanes du canal au PCI Français.
- Demande communale : Aigues-Mortes Etude de projet d'un musée de Société dans l'ancienne bibliothèque en centre ancien. Transfert des collections archéologiques de la commune. Suivi juridique avec le service Régional de l'archéologie / DRAC Occitanie.
- Maison du boutis Calvisson. Inventaire et photographie scientifique des collections, outils de médiation et contenus. Étude et financements en partenariat avec la CAO / Drac Occitanie et l'inventaire général.
- Aigues-Vives. Colloque Gaston Doumergue 2024 à l'occasion du centenaire de sa nomination à la présidence de la République. Aide à l'organisation scientifique et à l'organisation de l'intendance.
- Sommières le temple. Demande communale : aide à l'instruction du dossier et recherche de financement.

3) Mécénat 2023 4 dossiers

La gestion du mécénat au dossier avec les communes concernées reste privilégiée. La structuration du mécénat dans le cadre d'une association Loi de 1901 d'intérêt public ou reconnue d'intérêt général, même si elle demande une gestion administrative plus complexe reste de loin la structure la mieux adaptée à la gestion de projets ruraux. Pour rappel : La fondation du patrimoine peut accueillir directement un dossier contre 6% de la somme collectée qu'elle conserve pour ses frais de fonctionnement, ce qui évite la mise en place de la gestion communale ou associative de la collecte. Cependant elle n'accepte que les dossiers de rénovation de bâti patrimonial. Elle ne prend aucun objet d'art, statues monumentales, meubles ou objets muséaux.

- Instruction reconnaissance d'IG (obtenue) pour l'association porteuse du projet MEMODICI en vue d'une opération de mécénat partielle sur le projet.
- Instruction reconnaissance d'IG (en cours) pour l'association porteuse du projet les amis du temple de Sommières, en vue d'une opération de mécénat destinée à aider la commune au financement.
- Mécénat Le Cailar, église IMH. Formation mécénat et aide au montage de dossier.
- Mécénat Beauvoisin temple. Résultat de l'instruction du dossier par le PETR en 2022 porté par le partenaire communal conventionné : 105 000 € qui s'ajoutent au 35 000 collectés par la commune en 2022.

Depuis sa création en 2018-2019, le loto du patrimoine attribue une dotation par département. Sur les 5 dotations gardoises depuis la première campagne, deux figurent sur le PETR. Cette année le territoire du PETR a été lauréat pour la troisième fois du loto du Patrimoine /Mission Bern sur son territoire héraultais (Château de Marsillargues).

Gallargues-le Montueux	Le temple	117 594 € 2018-2019
Aigues-Mortes	Chapelle des Pénitents Gris	296 540 € 2020-2021
Marsillargues (34)	Le château	80 000 € 2022-2023

LA MISSION TOURISME

La convention de mise à disposition d'un agent Gard Tourisme n'a pas été reconduite en 2021 pour recentrer l'action départementale de l'agence. Cependant quatre actions subsistent sur le territoire.

1/ Vignobles & Découvertes

La destination Vignobles et Découvertes Vidourle Camargue est la 74ème destination œnotouristique française lauréate auprès d'Atout France, en partenariat avec Hérault Tourisme pour la partie Tourisme et le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc pour la partie viticole.

Le projet mobilise plus d'une centaine d'acteurs du tourisme à l'échelle du territoire du PETR. Il déroule un plan d'actions sur 3 ans autour de 5 axes : la mise en réseau, la formation, la promotion, la commercialisation et la consommation responsable.

Actions mises en œuvre en 2023 :

- Lancement de la saison autour des vins en avril avec goodies, présentation des dernières vidéos de promotion
- Renouvellement de l'utilisation de la marque avec 113 partenaires signataires lauréat en octobre.
- Lancement de la dynamique en décembre avec les offices de tourisme du territoire pour la priorisation du plan d'actions 2024



Le Comporte, sac de l'œnotouriste en famille ! (Photo PETR)

2/ Réseau des Ambassadeurs

L'animation du réseau ne pouvant plus être supportée par le SMCG et le PETR, les membres du professionnels ont accepté de lancer la réflexion pour une prise d'autonomie en partenariat avec les institutions.

3/ Réseau Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue

La dynamique des SRG s'appuie fortement sur le calendrier des actions de promotion qui se tiennent tout au long de l'année dans les différentes régions de France.

Cependant le SRG Taureau de Camargue a pu tenir son salon en octobre 2023 pour le plaisir de tous.

4/ Mobilisation des Offices de Tourisme de la destination dans le cadre d'échanges de bonnes pratiques, d'élaboration de carte touristique et autres actions communes organisée dans le cadre de la commission tourisme qui s'est tenu à 2 reprises en 2022 pour faire les conclusions reconduites en 2023 suivantes :

Le maintien de la commission tourisme avec ses actions phares mises en œuvre soit : l'animation du label Vignobles et découvertes et le suivi du Site Remarquable du taureau de Camargue. La question d'un réseau d'hébergeurs et prestataires comme celui des Ecopasseurs est à faire évoluer pour une meilleure réponse à l'ensemble des partenaires. Il est à distinguer 2 actions transversales dans l'animation d'une commission tourisme du PETR en réponse au besoin du territoire :

- Une coordination et un accompagnement autour des dispositifs Vignobles et découvertes, Site Remarquable du Goût et réseaux des prestataires et hébergeurs touristiques entre autres qui demandent un engagement fort aux offices de tourisme pour mutualiser et partager sur l'ensemble du territoire l'offre et échanger les flux de visiteurs. Cette animation territoriale à destination des professionnels et des acteurs institutionnels apporte également la possibilité de réunir les partenaires autour d'actions et d'outils partagés, portés et pris en charge par le PETR. Elle se constitue vecteur de la volonté des élus à travailler ensemble par une réponse technique ou de terrain.
- L'élaboration d'une stratégie partagée en réponse des enjeux liés au tourisme de demain, à la transition écologique et au développement économique inscrits dans les plans d'actions de chaque intercommunalité que ce soit par leurs statuts, leurs projets de territoires, leurs PCAET ou autres documents directeurs. Le tourisme durable est une ambition commune, déjà très présente sur le territoire, à reconstruire avec les problématiques et demandes actuelles. Ce travail peut être supporté par une mission PETR pour accélérer l'application des politiques locales respectives.

Cette stratégie doit pouvoir mener des actions structurantes sur le territoire en termes de mobilités, d'infrastructures et d'aménagement du territoire. L'animation du PETR pourra appuyer la recherche de financements et la réponse aux appels à projets. Elle doit également apporter une expertise et un savoir-faire permettant aux différents acteurs de mener des audits, d'élaborer des plans d'investissements ou de fonctionnements nouveaux et leurs mises en œuvre. Cette animation serait la principale évolution du rôle et apport de la mission tourisme.

Pour la mise en place de la commission et sa mission tourisme, le bureau syndical du PETR étudiera en 2024 plusieurs scénarios en termes d'ingénierie et de fonctionnement (études, formations, ...) avec le meilleur levier financier possible (LEADER, Ingénierie territoriale Occitanie, dispositif du type volontariat territorial en administration, etc.).

LE PROJET TERRITORIAL ALIMENTAIRE (PAT)

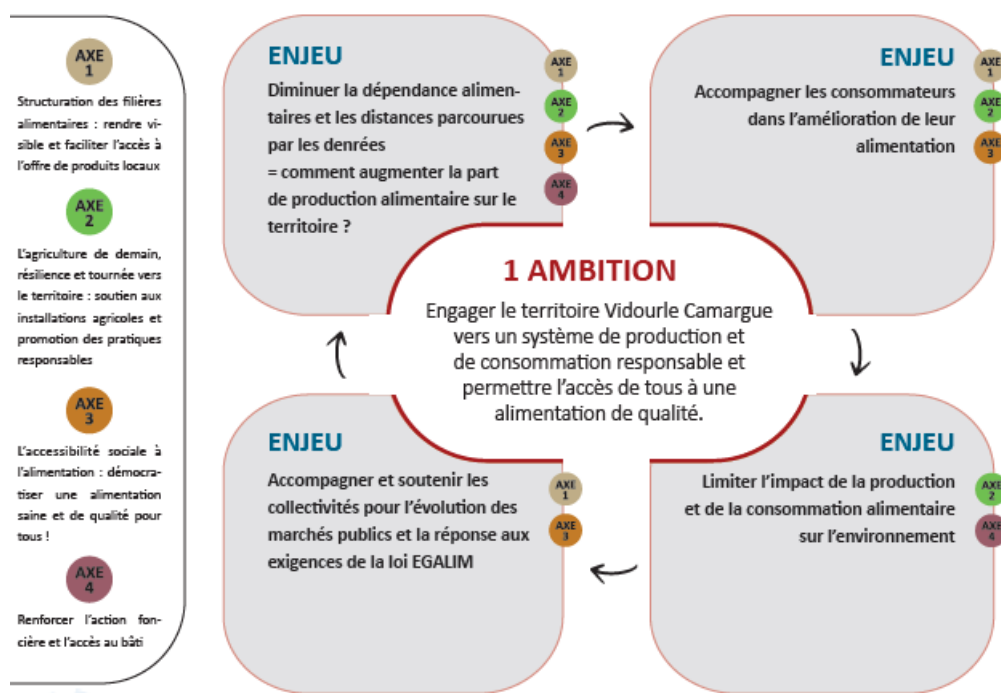
Rappel des missions

- Mission de développement d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du PETR Vidourle Camargue : animation et coordination des acteurs locaux (comité de pilotage, communes et communautés de communes, restauration collective, producteurs, logistiques, partenaires techniques et institutionnels...).
- Aide à l'émergence de projets et appui technique au montage de projets
- Élaboration de la stratégie alimentaire territoriale ainsi que du programme d'actions pluriannuel
- Mission en lien avec les politiques nationales et régionales de l'alimentation mais également de la DRAAF et des Conseils départementaux du Gard et de l'Hérault.

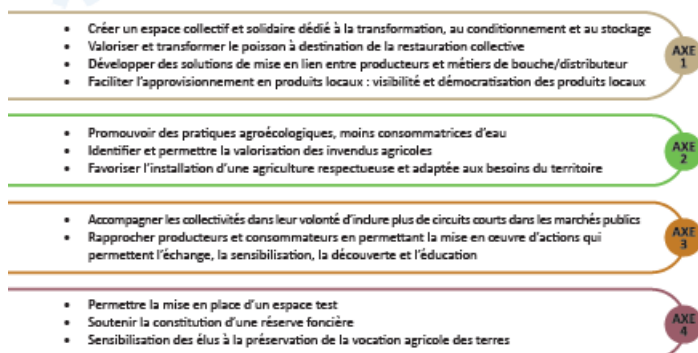
Labélisation Plan Territorial Alimentaire (PAT)

Depuis mars 2022, le PETR Vidourle Camargue figure parmi les 2 territoires d'Occitanie lauréats pour l'appel à projet du Plan National Alimentaire (PNA) 2021-2022. Pierre Griselin, vice-président à l'alimentation et à la ruralité se sont vu remettre cette récompense par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire le 2 mars dernier lors du Salon International de l'Agriculture (SIA). C'est une véritable reconnaissance pour le territoire Vidourle Camargue ainsi que le travail engagé avec les acteurs locaux pour une alimentation durable qui encourage les élus à poursuivre les actions menées dans ce sens. Cette labélisation PAT, c'est aussi l'appui de l'Etat pendant 3 ans à hauteur de 70%, nécessaire à la pérennisation de la mission « Alimentation ».

Rappel de la stratégie



LE PLAN D'ACTION



RÉCAPITULATIF DES ACTIONS REALISÉES OU EN COURS

- Action initiée et portée par le PTER
- Implication du PAT Vidourle Camargue en matière d'ingénierie financière et/ou de projet (avis consultatif, accompagnement au montage financier d'un projet, aide au dimensionnement d'un projet, etc.)

AXE 1 : structuration des filières de la production et de la distribution : rendre visible et faciliter l'accès à l'offre de produits alimentaires locaux.

☑ **Création et développement d'un outil numérique pour mieux valoriser l'offre alimentaire > en coordination avec 5 citoyens du réseau alimentaire citoyen (RAC).**

Bien que l'offre alimentaire soit diversifiée en matière de production, elle n'en n'est pas pour autant visible ni répartie de manière homogène. Les modèles de circuits-courts sont plutôt restreints voire inexistants, ce qui ne permet pas aux consommateurs de s'approvisionner dans un seul endroit, ni d'identifier les produits locaux à trouver à proximité. Cette action vise donc à mettre en valeur la production locale.

☑ **Série de podcasts « L'alimentation, toute une histoire » avec les 3 radios locales Delta FM Aigues-Mortes, Radio Système Vauvert, Radio Sommières.**

2 objectifs : > Communiquer et sensibiliser le grand public comme les élus aux enjeux d'une alimentation durable et d'une agriculture responsable en s'appuyant sur le territoire.
> Médiatiser les projets et initiatives portés par les acteurs et actrices du territoire qui participent à la promotion d'une alimentation durable en Vidourle Camargue.

☑ **Tiers-lieux nourricier et conserverie végétale par la Fédération Départementale des CIVAM du Gard**

Appui au CIVAM sur ses projets : financement, dimensionnement, mise en relation avec partenaires et membres du réseau PAT, etc.

☑ **Appui au PTCE Remendaires**

Cœur du projet : fédérer les 4 PAT présents sur son périmètre (PAT Vidourle Camargue, Piémont Cévenol, Pays d'Uzès et Pont du Gard) afin de développer des projets économiques viables et transformatifs (conserverie, légumerie, restauration collective bio, etc.)

☑ **Outils de communication :**

- ↳ Brochure PAT à destination des élus et qui a pour objectif de vulgarisation le projets, ses enjeux, ses actions et toute sa transversalité tout en montrant que des leviers sont mobilisables via les compétences propres des collectivités.
- ↳ Encart bulletin réalisé pour outils (numériques, papiers...) des collectivités afin de sensibiliser les habitants du territoire à la saisonnalité des produits alimentaires.

AXE 2 : l'agriculture de demain, résiliente et tournée vers le territoire : soutien aux installations agricoles et développement de pratiques responsables.

☑ Identifier et valoriser les invendus agricoles : action de coordination des acteurs de l'aide alimentaire et des producteurs locaux.

Des actions d'aide alimentaire qui sont peu coordonnées, que ce soit au niveau national ou local, ce qui amène des difficultés/besoins de différents ordres :

Il est donc envisagé, au travers du PETR, de valoriser et promouvoir un outil existant « ProxiDon », la plateforme numérique créée par les Banques Alimentaires permettant aux associations d'aide alimentaire de collecter les surplus et invendus, encore consommables des donateurs situés aux alentours (agriculteurs locaux).

☑ Projets indirectement liés au PAT :

↳ **SALT'EAUX** : porté par Suez Eau France, avec la participation de la communauté de communes Terre de Camargue (CCTC) et Sète Agglopôle Méditerranée, a pour objet la réutilisation des eaux usées traitées produites par les stations d'épuration de Thau et de Camargue pour irriguer et drainer les surfaces viticoles limitrophes. Le PETR au même titre que les autres partenaires associées, devait être consulté à plusieurs reprises d'ici fin 2023 afin d'apporter son expertise au plan d'action de la 1^{ère} phase de maturation pré-élaboré par le consortium du projet.

↳ **FIBANI** : Le projet (Filières à Bas Niveaux d'Impacts) est né de la volonté de la Métropole de soutenir le développement de systèmes alimentaires répondant aux enjeux environnementaux. Le cœur du projet consiste à accompagner la structuration des filières légumes secs (lentilles, pois-chiche) et céréales rustiques (petit épeautre essentiellement) de l'amont à l'aval, en mesure de pérenniser la transition agroécologique des systèmes de production. Ce projet s'étend plus largement qu'à l'échelle de la Métropole, notamment sur le territoire Vidourle Camargue. Il s'agira dans un 1^{er} temps de fédérer quelques agriculteurs, d'accord pour expérimenter le lancement de ces productions. Depuis 2023, plusieurs COPIL ont eu lieu afin que les territoires voisins de la Métropole puissent prendre connaissance du projet.

AXE 3 : l'accessibilité sociale à l'alimentation : démocratiser une alimentation saine, de qualité et lui redonner du sens

☑ Défi Famille Alimentation Positive (Défi FAP)

45 foyers exposés à toutes formes de précarités seront accompagnés sur l'année scolaire 2024-2025 afin de leur montrer qu'il est possible d'accéder à une alimentation équilibrée, de qualité, bio, locale et de saison, sans augmentation du budget. Le 2nd objectif est de permettre la rencontre, l'échange, la transmission et le partage entre citoyens et entre structures sociales du territoire Vidourle Camargue (notion de cohésion sociale)

☑ Accompagner les collectivités dans leur volonté d'inclure plus de circuits courts dans les marchés publics > Pas d'action clairement identifiée mais un accompagnement au cas par cas selon les besoins exprimés par les collectivités compétentes.

↳ **Octobre 2022** : Journée technique PETR Vidourle Camargue & Pays de l'Or Agglomération à destination des élus et techniciens en charge de la restauration collective. Les

thématiques évoquées concernaient la valorisation des biodéchets ainsi que la flexibilité des marchés publics pour tendre vers plus de produits locaux.

- ↪ Commune de Lunel-Viel : Aide au montage financier nécessaire à la construction de la cuisine communale et mise en lien avec la commune de Barjac (30) développant un projet de régie communale.
- ↪ CC Rhône-Vistre-Vidourle : Retours d'expérience, partage d'information dans le cadre d'un futur projet de cuisine (marchés publics par ex.) et mise en lien avec d'autres cuisines centrales du département Gard + Hérault.
- ↪ Aide au sourcing pour approvisionnement en produits locaux : Lycée Victor Hugo (Lunel) et communauté de communes Terre de Camargue.

AXE 4 : Renforcer l'action foncière et l'accès au bâti

☑ Permettre aux collectivités d'avoir les bons outils et leviers en main, utiles au maintien de leurs terres agricoles

- ↪ Enquête foncière à destination des communes et communautés de communes :
- ↪ Rencontre auprès des communes intéressées d'investir la question du foncier : réorientation vers d'autres acteurs, veille financière sur potentiels projets, accompagnement et conseil sur problématique foncière particulière (aide à la décision), etc.
- ↪ Mise en relation avec d'autres collectivités avancées sur la question et partage aux élus : Pays Cœur Hérault, CC Confluent Canigou, Pays Haut Languedoc et Vignobles, Pays Pyrénées Méditerranée, Montpellier 3M, etc.
- ↪ AAP Friches publiques (CD34) > animation en conseil communautaire du Pays de Lunel
- ↪ CC Pays de Lunel : volonté d'inscrire un périmètre PAEN > récolte d'infos et de retour d'expérience pour amorcer la réflexion entre élus et plus tard, aider à la décision > mise en contact avec le CD34, coordinateur des périmètres PAEN
- ↪ Forum du foncier en juin 2022 dont les objectifs ont été de Sensibiliser les élus aux enjeux du foncier agricole sur le territoire/ Partager entre collectivités des démarches réussies en matière de foncier agricole (de la planification à l'incitation en passant par la gestion) et identifier des leviers d'actions dont certaines d'entre elles pourront s'inspirer/ Identifier les acteurs qui œuvrent sur cette thématique du foncier (et leurs missions) afin que les collectivités s'orientent au mieux sur les outils qui correspondent à leur avancée et aux objectifs de leurs projet.

Rapport d'activité 2023



Contact :

PETR Vidourle Camargue

83 rue Pierre Aubanel

30470 AIMARGUES

04.34.14.80.00 / contact@petr-vidourlecamargue.fr